

## Compte rendu conseil municipal du 9 juillet 2020

### - Approbation du Compte Administratif 2019 de la Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		164 042.17	58 525.54		58 525.54	164 042.17
Opérations de l'exercice	322 098.48	403 622.59	304 929.32	211 275.42	627 027.80	614 898.01
Totaux	322 098.48	567 664.76	363 454.86	211 275.42	685 553.34	778 940.18.
Résultat de clôture		245 566.28	152 179.44			93 386.84
Restes à réaliser au 31/12/2019			4 270.00	36 985.00		

A la clôture de l'exercice 2019 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 245 566.28€.

Le Conseil décide d'affecter une somme de 119 464.44€ au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés". Le solde de 126 101.84€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2020.

Le conseil approuve le compte de gestion 2019 de la Commune de Crux la Ville dressé par le Receveur municipal.

### - Approbation du Compte Administratif 2019 du Service des Eaux :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		26 297.96		69 296.06		95 594.02
Opérations de l'exercice	76 376.55	97 060.32		12 462.50	76 376.55	109 522.82
Totaux	76 376.55	123 358.28		81 758.56	76 376.55	205 116.84
Résultat de clôture		46 981.73		81 758.56		128 740.29

A la clôture de l'exercice 2019 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 46 981.73€. Le Conseil décide que ce solde de 46 981.73€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2020.

Le conseil approuve le compte de gestion 2019 du Service des Eaux de Crux la Ville dressé par le Receveur municipal

**– Approbation Budget Primitif 2020 Commune de CRUX LA VILLE**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 qui se résume ainsi :

En investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 320 210.73€

En fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 508 308.84€

Investissements prévus hors subventions:

- Portail école : 780€
- Electricité bureaux mairie : 4 221.29€
- Achat parcelles Mme Lachaise : 16 100€
- Plantation parcelle ZC 87 : 5 700€
- Electrification parcelle ZP 74 : 10 728
- Aménagements touristiques du Merle : 74 333.00€
- Rénovation électrique école : 3 000.00€
- Broyeur : 8 000€
- Remplacement porte Archives : 2 826.00€
- Vitraux Baies 11, 13, 15, 17, 22 : 6 921.00€
- Volets roulants secrétariat : 3 672.00€
- Tables extérieures bois : 2 500.00€

**– Approbation Budget Primitif 2020 Service des Eaux de CRUX LA VILLE**

Le conseil municipal, approuve le budget primitif 2020 du Service des Eaux de Crux la Ville présenté qui se résume ainsi :

En investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 96 597.58€

En fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 126 981.73€

Investissements prévus :

Poste de désinfection et analyseur de chlore : 8 345.00€ HT

Poste de télégestion : 19 050.00€

Poste de comptage pour sectorisation : 8 590.00€

La Redevance pour occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2020 s'élève à 697.00€

La Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité pour l'année 2020 s'élève à 212.00€

**Le conseil municipal décide l'annulation de la délibération du 25 mai 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres**, car la composition de la commission n'était pas conforme au règlement du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal, indique que cette commission sera constituée ultérieurement, selon les besoins, lors du prochain marché public.

**Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts**

A la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux le conseil municipal doit proposer une liste de 24 noms parmi lesquels seront désignés 6 commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui composeront la commission communale des impôts.

Le conseil municipal, propose les contribuables suivants :

Guy BERNARD, Jérémie CHENOUEAU, Vincent GALIN, Janine JOLY, Francis LEBLANC, Noël ROLIN, Cassandre SVAROVSKY, Stéphanie ARAUJO, Eric AUGER, Christian BERNARD, Cédryck BIET, Eric BONIN, Philippe BOUTMY-GARNIER, Claude CABOUR Jean-Pierre DEGOUL, Dominique DRUNAT, Michel GAUJOUR Jean-François GOBY, Patrice GUYARD, Hubert JOVET, Daniel LORENZI, Sabina PAASE, Philippe SKIERA

Jacques TAVERNE.

### **Vente de 6.50m3 de douglas sur les parcelles 19 et 20**

Un habitant a sollicité le conseil municipal pour l'achat de douglas morts sur les parcelles 19 et 20. Après consultation des services de l'ONF, il est décidé de céder trois arbres pour un volume de 6.5m3 sur la base de 60€ le m3. Un contrat sera établi par l'ONF pour cette vente.

### **Renouvellement de la convention avec l'ETA Girard pour le déneigement en 2020.**

### **Renouvellement de la convention avec le cabinet vétérinaire Cœur de Nièvre pour la prise en charge des animaux errants pendant les périodes de fermeture de la fourrière.**

### **Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du Service d'eau potable pour l'année 2019**

Ce rapport et sa délibération ont été transmis par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Il peut être consulté sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ou en mairie.

### **Commission Communale des Impôts Directs : Membres de la commission désignés par le service des Impôts**

#### **Titulaires**

LEBLANC Francis

GALIN Vincent

JOLY Janine

BERNARD Guy

PAASE Sabina

SVAROVSKY Cassandre

#### **Suppléants**

- ARAUJO Stéphanie

- AUGER Eric

- LORENZI Daniel

- JOVET Hubert

- TAVERNE Jacques

- BONIN Erick

**Remarque :** lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.